

SUISSE

La chute du PIB réel par habitant par rapport aux pays de l'OCDE les mieux placés s'est enrayée du fait d'un accroissement relatif de l'utilisation de la main-d'œuvre, mais l'écart en termes de productivité subsiste. Des mesures ont été prises dans plusieurs domaines, en particulier celui du contrôle prudentiel des établissements bancaires d'importance systémique, notamment sous la forme d'obligations renforcées en matière de fonds propres et de liquidités. Des réformes dans les domaines ci-après demeurent nécessaires pour améliorer la croissance économique tendancielle.

Priorités fondées sur des indicateurs

Supprimer les obstacles à la concurrence dans les industries de réseau

Certaines réglementations anticoncurrentielles entravent l'accès des entrants potentiels et n'incitent pas suffisamment les acteurs en place à réduire leurs coûts, contribuant de ce fait à la faiblesse de la productivité.

Mesures prises : Un projet de loi vise à réduire davantage la portée du monopole légal en vigueur dans le secteur postal et à plafonner les tarifs des services maintenus dans le périmètre du monopole. Il est prévu de faciliter encore l'accès des concurrents aux infrastructures ferroviaires.

Recommandations : Renforcer les pouvoirs de l'autorité de régulation, intensifier la séparation verticale et introduire la réglementation par comparaison dans le secteur de l'électricité. Supprimer les restrictions légales sur l'accès des concurrents à la boucle locale de l'opérateur historique dans le secteur des télécommunications. Céder les participations résiduelles de l'État dans la production d'électricité et les télécommunications. Privatiser le prestataire public de services postaux.

Réduire le soutien aux producteurs dans l'agriculture

Les fortes subventions et les mesures de protection à l'encontre des importations dont bénéficient les produits agricoles engendrent des coûts élevés pour les contribuables et faussent les prix.

Mesures prises : Les quotas de production laitière ont été supprimés.

Recommandations : Alléger davantage la protection aux frontières dont bénéficie la production nationale. Supprimer les obstacles à la reconversion des terres agricoles. Accélérer le remplacement des subventions par des aides directes au revenu et réserver ces aides aux exploitants en place pour éviter de fausser les décisions en matière de succession. Éliminer les ententes entre producteurs.

Faciliter l'activité à temps plein des femmes

L'accès limité aux établissements préscolaires et la fiscalité défavorable au second revenu du ménage réduisent l'incitation des femmes à travailler.

Mesures prises : L'administration centrale continuera de cofinancer les structures d'accueil des jeunes enfants jusqu'en 2014. Le Parlement s'est prononcé en faveur d'une modeste déduction fiscale au titre des frais de garde d'enfants. De nombreux cantons ont décidé d'abaisser à 4 ans l'âge de la scolarité obligatoire gratuite.

Recommandations : Mettre en place un système national de chèques-service pour subventionner la garde des enfants. Remplacer l'imposition commune par l'imposition individuelle des conjoints.

Autres grandes priorités

Accroître l'efficacité du système de santé

Les dépenses de santé par habitant, en particulier les dépenses en soins hospitaliers, comptent parmi les plus élevées de la zone OCDE, même si on les compare à celles de pays aussi performants dans le domaine de la santé.

Mesures prises : Les hôpitaux doivent être financés selon la méthode des groupes homogènes de malades d'ici 2012. Le gouvernement prendra des mesures pour réduire les dépenses de médicaments financées par le régime d'assurance-maladie.

Recommandations : Supprimer le système de financement mixte des hôpitaux et opter pour le financement unique par les compagnies d'assurances. Laisser plus de latitude aux assureurs pour passer des contrats avec les prestataires de soins et améliorer le mécanisme de compensation entre assureurs en tenant compte des différents profils de risques.

Améliorer l'accès à l'enseignement supérieur

L'offre très restreinte de prêts étudiants financés sur fonds publics pour le financement des études supérieures limite l'accès à celles-ci, surtout dans les filières professionnelles où les droits de scolarité sont élevés. L'orientation précoce réduit les chances de certains élèves doués mais issus de milieux modestes d'accéder à l'université.

Mesures prises : Une nouvelle loi assure la coordination des politiques de la Confédération et des cantons relatives à l'enseignement supérieur universitaire et aligne les dispositifs d'agrément et d'assurance-qualité sur les meilleures pratiques. La plupart des cantons ont décidé de repousser à 13 ans l'âge où intervient l'orientation des élèves.

Recommandations : Généraliser les prêts étudiants financés sur fonds publics et conditionner leur remboursement aux revenus futurs, mais augmenter les droits de scolarité dans l'enseignement supérieur universitaire. Revoir l'articulation des contenus techniques et généralistes dans les filières du deuxième cycle de l'enseignement secondaire professionnel. Retarder l'orientation jusqu'à l'âge de 13 ans, au minimum.

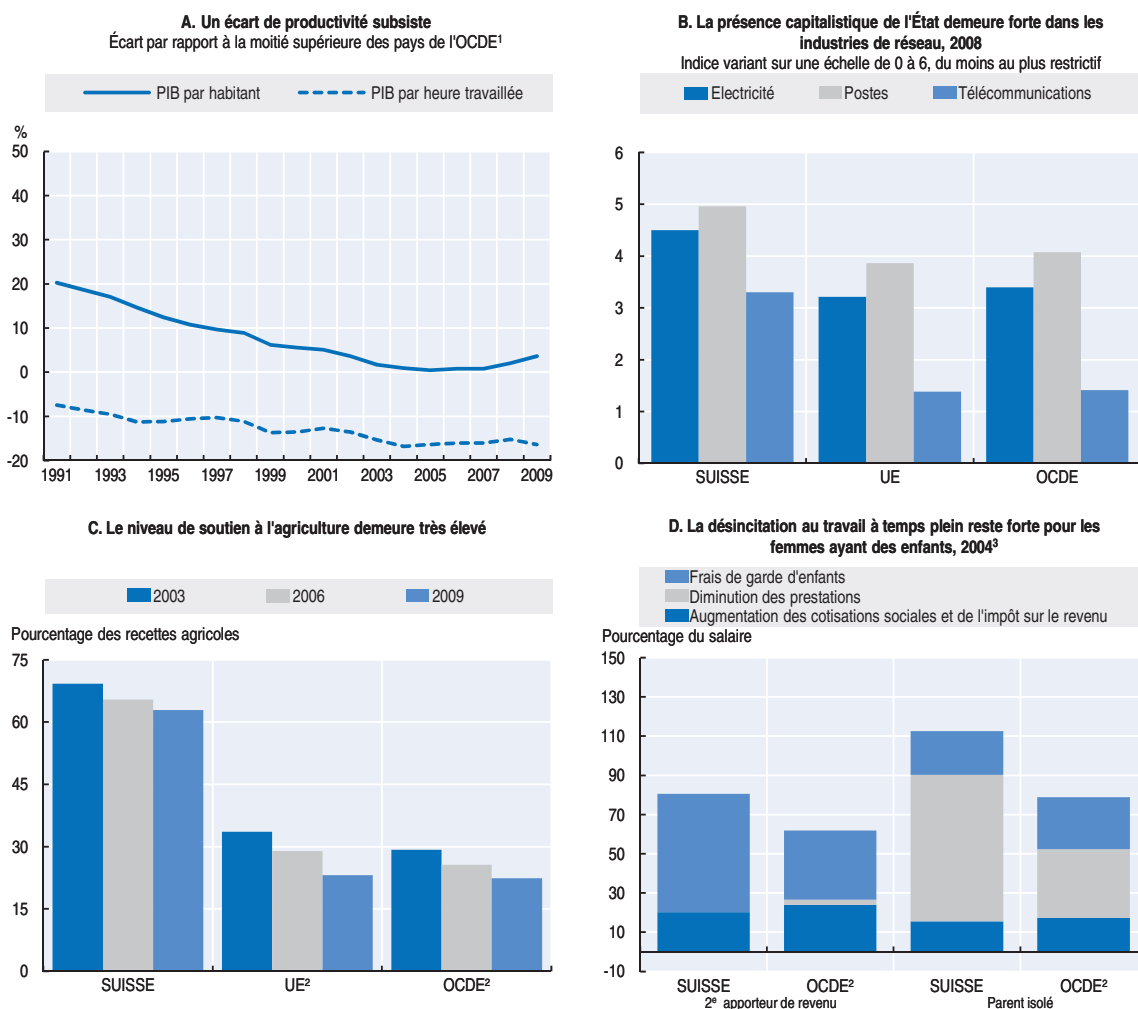
SUISSE

Indicateurs structurels

Taux annuel moyen de croissance, en pourcentage

	1999-2009	1999-2004	2004-09
PIB par habitant	1.1	1.2	1.0
Utilisation des ressources en main-d'œuvre	0.1	0.0	0.3
dont : Taux d'emploi	0.3	0.2	0.4
Nombre moyen d'heures travaillées	-0.2	-0.2	-0.1
Productivité du travail	1.0	1.2	0.8
dont : Intensité capitaliste	0.6	0.8	0.5
Productivité multifactorielle	0.4	0.4	0.3

Source : OECD (2010), estimations fondées sur la Base de données du n° 88 des Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections.



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de l'OCDE les mieux classés en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Moyenne des pays européens de l'OCDE. Les moyennes UE et OCDE ne comprennent pas le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovénie.
3. L'impôt implicite en cas de reprise du travail se définit comme le coût des frais de garde d'enfants, les réductions des prestations familiales et les augmentations des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu, en pourcentage du salaire brut dans le nouvel emploi. Ces données sont établies pour les deuxièmes apporteurs de revenu et pour les parents isolés rémunérés à hauteur de deux tiers du salaire moyen.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 88 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; graphique C : OCDE, Base de données sur les estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs ; graphique D : OCDE (2004), Prestations et salaires – Les indicateurs de l'OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932386567>